

## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ, au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 16 h 30, le 27 mai 2004.

Sont présents formant quorum:

- M. le maire Jean-Paul L'Allier, Ville de Québec, président
- M. le maire Jean Garon, Ville de Lévis, vice-président du Comité exécutif
- M. le préfet Michel Giroux, MRC de la Jacques-Cartier,
- M. le préfet Henri Cloutier, MRC de la Côte-de-Beaupré, vice-président du Conseil
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de l'Île-d'Orléans
- M. le conseiller Gilles Bolduc, Québec
- M. le conseiller Paul Gardon, Québec
- M. le conseiller André Gignac, Québec
- M. le conseiller Jacques Joli-Cœur, Québec
- M. le conseiller Ralph Mercier, Québec
- Mme la conseillère Danielle Roy-Marinelli, Lévis
- M. le conseiller André Hamel, Lévis
- M. le conseiller Alain Lemaire, Lévis

Sont absents :

- M. le conseiller Claude Larose, Québec
- M. le conseiller Jacques Jobin, Québec
- M. le conseiller Denis Giguère, Québec
- M. le conseiller Pierre Brochu, Lévis

Est également présent :

- M. Marc Rondeau, directeur général

Est absent :

Me Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier

### Ouverture de la séance

Période de recueillement et la séance est ouverte par le président. Il est constaté le quorum.

### Désignation d'un secrétaire pour la séance

#### **Résolution n° C-2004-42**

Sur proposition de M. Jean-Paul L'Allier, maire de Québec, appuyée par M. Jacques Joli-Coeur, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De désigner monsieur Marc Rondeau pour agir à titre de secrétaire de la présente séance en raison d'un empêchement du secrétaire-trésorier d'assister à la rencontre.

Adoptée

### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° C-2004-43**

Sur proposition de M. André Gignac, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par Mme Danielle Roy-Marinelli, conseillère de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 22 avril 2004

**Résolution n° C-2004-44**

Sur proposition de M. Jacques Joli-Cœur, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. André Hamel, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 22 avril 2004.

Adoptée

*Les représentants de la Ville de Lévis ne participent pas aux délibérations et au vote sur la résolution C-2004-45 relativement au projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la Rive-Nord.*

Dépôt du rapport de la commission de consultation / Projet de plan de gestion des matières résiduelles – Rive-Nord (PGMR)

---

**Résolution n° C-2004-45**

Sur proposition de M. Paul Gardon, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de la Côte-de-Beaupré, il est unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport de la commission sur les audiences publiques du Projet de plan de gestion des matières résiduelles de la CMQ Rive-Nord.

Référence: Mémoire du 20 mai 2004  
Responsable: Coordinatrice au PGMR

Adoptée

Projet d'énoncé de vision stratégique du développement

**Résolution n° C-2004-46**

Sur proposition de M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de la Côte-de-Beaupré, appuyée par M. Jacques Joli-Cœur, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du document *État de situation et tendances* relativement à la vision stratégique du territoire métropolitain.

D'adopter le projet d'énoncé de vision stratégique du territoire métropolitain.

De transmettre ces documents, avec copie de la présente résolution, pour information, au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir ainsi qu'aux municipalités locales et aux MRC du territoire métropolitain, le tout conformément à la loi.

De soumettre le projet d'énoncé de vision stratégique à la consultation publique en conformité de la loi.

Référence: Mémoire du 20 mai 2004  
Responsable: Secrétaire-trésorier

Adoptée

Projet d'énoncé de vision stratégique / consultation publique

**Résolution n° C-2004-47**

Sur proposition de M. André Gignac, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Paul Gardon, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'autoriser la tenue de séances de consultation publique, en septembre 2004, sur le *Projet d'énoncé de vision stratégique de développement* de la CMQ selon les paramètres joints en annexe au mémoire du 20 mai 2004 du coordonnateur aux communications et consultations.

De créer une commission consultative ayant pour mandat d'entendre les commentaires et opinions des personnes et organismes intéressés et de faire rapport au conseil.

De nommer comme membres de cette commission, pour une période de trois mois commençant en septembre, les présidents des quatre commissions permanentes de la CMQ, à savoir messieurs Michel Giroux, Jacques Joli-Cœur, Alain Lemaire et Guy Poirier.

De nommer comme membres substituts de cette commission, pour une période de trois mois commençant en septembre, les vice-présidents des quatre commissions permanentes de la CMQ, à savoir madame Danielle Roy-Marinelli, messieurs Gilles Bolduc, Pierre Brochu et Denis Giguère. En cas d'absence du président d'une commission permanente, il reviendra au vice-président de cette même commission permanente de le remplacer.

De nommer monsieur Michel Giroux, président et monsieur Guy Poirier, vice-président de la commission consultative.

D'appliquer, en fonction d'un mandat de trois mois, le Règlement 2002-05 pour la rémunération des membres de la présente commission consultative compte tenu du fait que cette fonction particulière s'ajoutera à la charge habituelle de travail des personnes concernées.

De prévoir, aux fins des rémunérations et des allocations, une dépense de 13 000 \$ et autoriser un virement de crédits de ce montant de l'élément « contingences » à l'élément « rémunération des membres des commissions ».

D'autoriser le secrétaire de la Communauté à fixer les dates, les heures et les lieux exacts pour la tenue des séances de consultation, le tout conformément à la loi.

Référence:           Mémoire du 20 mai 2004  
Certificat du  
Trésorier :           CT-2004-087  
Responsable:        Communications et consultations

Adoptée

Bordereau d'information

**Résolution n° C-2004-48**

Sur proposition de Mme Danielle Roy-Marinelli, conseillère de la Ville de Lévis, appuyée par M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de la Côte-de-Beaupré, il est unanimement résolu :

De prendre acte du bordereau d'information 04-05 en date du 27 mai 2004 contenant les points suivants :

1. Procès-verbal approuvé de la séance du comité exécutif du 25 mars 2004.
2. Lettre datée du 7 avril 2004 de la directrice de l'aménagement et du développement local du MAMSL adressée au secrétaire-trésorier accusant réception du règlement No 2004-11 modifiant le RCI No 2003-10.

3. Lettre datée du 8 avril 2004 de la directrice générale par intérim de la MRC de La Jacques-Cartier accusant réception du règlement No 2004-11 modifiant le RCI No 2003-10.
4. Lettre datée du 30 avril 2004 du ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir adressée au président de la CMQ relativement à l'entrée en vigueur du règlement No 2004-11 modifiant le règlement de contrôle intérimaire No 2003-10. Le règlement est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement.
5. Procès-verbal approuvé de la séance du comité exécutif du 22 avril 2004.
6. Lettre datée du 14 mai 2004 du président de la CMQ adressée au ministre de l'Environnement concernant le projet de règlement du gouvernement relatif à la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles.
7. Lettre datée du 12 mai 2004 du président de la CMQ adressée au ministre des Transport du Canada concernant la réfection du Pont de Québec.
8. Liste du secrétaire-trésorier des factures de plus de 25 000 \$ ainsi qu'une liste des factures de plus de 2 000 \$ lorsque le total des factures avec un même fournisseur excède 25 000 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 20 mai 2004.

Référence: Bordereau d'information du 27 mai 2004  
Responsable: Secrétaire-trésorier

Adoptée

Période d'intervention des membres du Conseil

Période d'intervention des membres du Conseil

Période de questions du public

Période de questions du public

\*\*\*\*\*

*Les représentants de la Ville de Lévis, madame Danielle Roy-Marinelli et messieurs Jean Garon, André Hamel et Alain Lemaire quittent la séance.*

*Le président du conseil, monsieur Jean-Paul L'Allier, laisse son siège à Monsieur Henri Cloutier, vice-président du conseil qui assure la présidence pour le reste de la séance.*

Le président de la commission de consultation sur le Projet de plan de gestion des matières résiduelles – Rive-Nord (PGMR), Me Pierre Coderre, procède à une présentation du rapport de la commission de consultation.

Le public formule des questions sur la présentation et le président de la commission de consultation y répond.

Levée de la séance

Et la séance est levée.

---

PRÉSIDENT

---

SECRÉTAIRE